



Mérignac le 16 octobre 2015

TSEEAC Prime de Polyvalence

Comme nous l'avons annoncé un arrêté complémentaire ajoutant les fonctions de chef CA à la liste des TSEEAC ayants droit au taux 3 de la prime de polyvalence est paru la semaine dernière.

L'ensemble des « fonctions CTAC » a toujours donné droit au 3^{ème} taux de la prime de polyvalence. C'est pourquoi au cours du CSP du 11 février 2014, lors de la validation du texte « emplois fonctionnels » où étaient ajoutées les fonctions de chef CA et d'assistant de subdivision comme éligibles au CTAC pour les TSEEAC, FO (seul) a demandé de compléter le texte « prime de polyvalence » par l'ajout de ces fonctions.

La demande a été validée en séance sans aucune restriction par toutes les parties présentes.

Les textes sont ensuite partis dans le circuit des signatures et la DGAC ne nous a jamais communiqué de difficultés particulières par rapport à ce texte, contrairement à d'autres pour lesquels nous étions informés de va-et-vient entre la DGAC, la DGAFP et le Budget.

Nous avons découvert lors de sa publication au JO du 07 octobre que le texte avait été tronqué de la partie concernant les assistants de subdivision. FO a immédiatement saisi SG/SDP en demandant des explications.

La DGAC rejette la responsabilité de la suppression sur le Budget qui a refusé de valider en l'état initial... pourtant dûment validé par la DGAC et les Organisations Syndicales !

FO exige la publication immédiate d'un arrêté rectificatif qui rétablisse le texte initial !

Nous étions habitués à l'obstruction systématique du Budget et de la DGAFP mais jusqu'à maintenant les services de la DGAC n'avaient pas délibérément caché les difficultés.

Pour FO, ceci constitue une nouvelle entorse au dialogue social et réduit encore le peu de confiance et de crédit à accorder à l'Administration et au Gouvernement.

Comment faire confiance à notre propre direction ?

Comment faire confiance à nos ministères ?

Que valent les accords signés ?

Que valent les engagements ?

Que vaut un Protocole DGAC ?

A la veille, ou l'avant-veille (RIFSEEP ??) d'une nouvelle négociation à qui peut-on encore se fier ?

Comment conclure un accord fiable qui soit respecté ? Quelles garanties peut-on encore nous donner et qui les donnera ??

